

Vente de tricot à partir de patron

Par mahaut, le 15/08/2016 à 13:59

Bonjour

ai je le droit de vendre des tricots que je réalise à partir de patrons achetés sur le net? Cordialement

Par Visiteur, le 15/08/2016 à 16:39

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Ces patrons sont-ils protégés par un copyright ? Si non, il ne doit pas y avoir de problème.

Par mahaut, le 15/08/2016 à 18:49

merci pour votre réponse. Je vais regarder si il y a un copyright.